



ATELIER SUR LE DEVELOPPEMENT ET L'IMPLEMENTATION DES PROGRAMMES D'EVALUATION DE LA CONFORMITE DANS LES PAYS DU MAGHREB

TUNIS DU 9 AU 11 DECEMBRE 2014

Analyse de la situation présente. Statut de la conformité et de l'Intéropérabilité et initiatives des pays du Maghreb. Prise de conscience et capacité des pays Maghrébins en matière de C&I, Centres d'Excellence, assistance requise et capacité de formation

Par Mr Mokrane AKLI ITU Expert

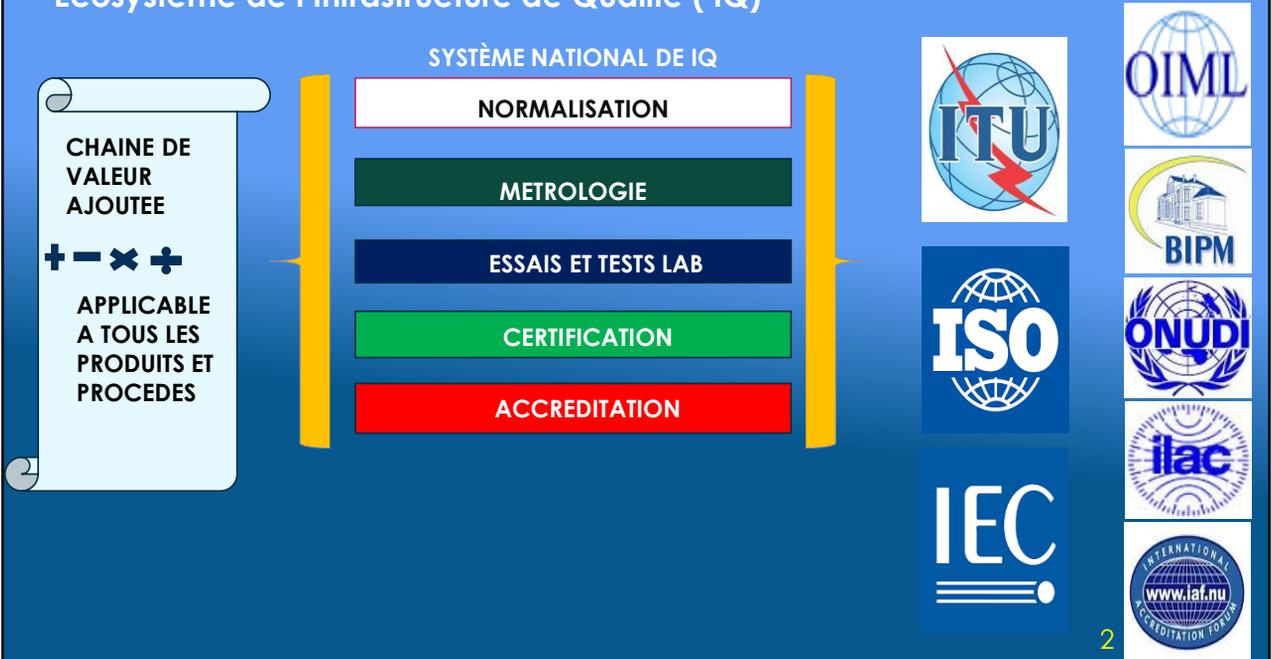
Mr Karim LOUKIL CERT/ITU Expert

1

Réf: S 5-2 Agenda

Ecosystème de l'Infrastructure de Qualité (IQ)

SYSTÈME INTERNATIONAL DE IQ



SITUATION PRESENTE EN MATIERE DE CONFORMITE ET D'INTEROPERABILITE DANS LES PAYS DU MAGHREB

1. Statut de la conformité et de l'interopérabilité dans les pays du Maghreb

Les pays du Maghreb sont préoccupés par les questions liées au problème de la contrefaçon et aujourd'hui des volumes importants de produits contrefaits sont répandus dans les marchés. Ces produits sont de tout type y compris les équipements des télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication « TIC ».

Cette situation est amplement due à la carence recensée en matière de contrôle approprié des aspects de conformité et d'interopérabilité qu'il faut systématiquement observés à tous les niveaux de responsabilité liés à la commercialité des produits des télécommunications et des TIC

2. Les initiatives des pays du Maghreb sur la conformité et l'interopérabilité

En reconnaissance de l'importance de la conformité et l'interopérabilité pour le développement socio-économique de la région Maghreb, les Etats du Maghreb par l'intermédiaire du secrétariat de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ont lancé le processus de mise en œuvre de la conformité et de l'Interopérabilité C & I et ce en se proposant de signer des accords de coopération en matière de normes et de reconnaissance des certificats de conformité. Ainsi, la coopération maghrébine en termes d'évaluation de la conformité a été initiée depuis le 04 février 1994 avec la signature de la déclaration relative à la création d'une zone de libre-échange entre les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

3

3. Résultats de l'évaluation des C & I dans la région Maghreb

3.1 Capacité de C & I dans les pays maghrébins

Un examen attentif de la capacité C & I dans les pays maghrébins a révélé que les manquements sur le plan de la capacité sont comme suit :

- pas de formation suffisante sur les techniques de mise en œuvre de la C&I
- pas de laboratoires d'essais en matière de C & I dédié aux télécommunications et aux TIC tels préconisés par les normes ISO/CEI et consignés dans les manuels et guides de l'UIT (exception faite dans une certaine mesure pour le CERT Tunisie et Le Lab de ANRT Maroc)
- pas de politique de formation universitaire approprié à la C&I et spécifiquement au domaine des télécommunications et des TIC
- pas de culture C & I auprès des consommateurs des TIC

Par conséquent, les pays du Maghreb ont besoin de toute urgence d'un renforcement de leurs capacités en matière de C&I. Ce renforcement peut se traduire par le lancement de :

- (1) une formation de base sur les aspects fondamentaux de la C & I;**
- (2) une formation de formateurs en matière de C & I est indispensable pour initier les institutions spécialisées de formation à lancer des programmes à l'adresse du monde économique et auprès des acteurs des télécommunications et des TIC spécifiquement**
- (3) mise en œuvre d'une politique en C & I avec une stratégie de mise en place de laboratoires d'essai au niveau national ou régional**

4

3-2 Perspectives sur la formation et les centres d'excellence de la région arabe

Les programmes des centres d'excellence de l'UIT « Région Arabe » doivent comporter des volets liés à la formation spécifique sur la C&I. Des ateliers spécialisés doivent être organisés à l'effet de dispenser les progrès réalisés en matière de C&I. Toutefois, les programmes dispensés pour ce type de formation doivent être élaborés avec la contribution des acteurs du monde des télécommunications et des TIC de la Région.

Suite au processus de sélection des nouveaux Centres d'Excellence lancé par l'UIT au cours de l'année 2014, le CERT TUNISIE a présenté son dossier de candidature pour être désigné Centre d'Excellence dans le domaine de la « Conformité et Interopérabilité » pour la Région Arabe pour la période 2015-2018. Les résultats viennent d'être communiqués le 30 Octobre 2014 et le CERT est désormais Centre d'Excellence de l'UIT pour la période 2015-2018.

3-3 Assistance des pays du Maghreb en matière de C&I

- L'UIT a dans son plan d'action en matière de C&I, la mise en œuvre des programmes de développement à l'adresse des pays en développement et la concrétisation des initiatives régionales. Le lancement de ces actions sur le terrain doit s'effectuer sur la base du recensement des besoins réels et l'appréciation des rôles et capacités de chaque intervenant dans les pays concernés. Comme cela a été indiqué au chapitre 6 du rapport d'étude sur l'évaluation de la Conformité et de l'Interopérabilité dans les pays du Maghreb, l'UIT peut apporter son assistance pour réaliser les options de voies identifiées (mise en place de laboratoires dans le pays, implémentation de laboratoires à l'échelle régionale, accords de reconnaissance mutuelle) comme aussi le développement de capacités.

5

Au niveau national et dans chaque pays , il y a lieu d'Encourager la création de laboratoires de référence (notamment dans le domaine de la **compatibilité électromagnétique) en procédant à leur accréditation.**

-Programme de coopération en vue de l'accompagnement et de la mise à niveau du secteur économique

Renforcer la participation du fonds de mise à niveau pour l'ensemble des entreprises (PME et autres) tel engagé ou non dans le cadre de la coopération en vue de l'accompagnement du secteur économique et ce en matière de management de la qualité, de la certification et du marquage des produits.

-Développer la culture et le professionnalisme dans les usages de la norme en l'introduisant dans les différents cycles d'enseignement et de formation professionnelle .

- **Reformer les textes législatifs et réglementaires** afin de permettre le repositionnement de la normalisation par le respect des normes qui à son tour permettra de :

- 1- protéger la santé du consommateur,
- 2- optimiser les ressources de l'entreprise et développer le potentiel commercial du produit national sur les marchés extérieurs.
- 3- Protéger l'environnement

- **Favoriser l'ancrage de l'esprit normatif** dans le management de l'entreprise pour la fabrication de produits suivant des standards reconnus pour assurer son progrès et sa reconnaissance.

6

Merci de votre attention